



Commune d'Avry

Programme de politique énergétique et climatique de la commune d'Avry 2014-2018

Vision :

« Atteindre la société à 4000 watts à l'horizon 2030 »
Vision identique à celle du canton de Fribourg

Principes directeurs :

- s'engager à informer et conseiller activement les consommateurs sur les mesures d'efficacité et d'économie énergétique, les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie;
- mettre en œuvre une modération du trafic et un développement des déplacements respectueux de l'environnement;
- tendre à être exemplaire dans ses pratiques vis-à-vis de la population et des entreprises.

Objectifs spécifiques :

- analyser la totalité des bâtiments et infrastructures communaux (comptabilité énergétique) d'ici 2014 (exigence cantonale);
- continuer de couvrir 100% des besoins en énergie électrique par du courant vert;
- réduire de 50% la consommation de l'éclairage public d'ici 2018 par rapport à 2013, sous réserve des extensions futures;
- réduire de 10% la consommation d'eau dans les bâtiments communaux et les écoles, jusqu'en 2018;
- informer/sensibiliser les propriétaires à assainir leur bâtiment pour une baisse de consommation énergétique.
- atteindre 80% de réalisation du potentiel de mise en œuvre des zones de limitation de vitesse d'ici 2018;
- développer le thème énergie sur le site internet de la commune et dans le bulletin communal (rubrique fixe) avec présence du logo Cité de l'énergie.